

AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - CULTURE ET TOURISME -CULTURE

FROMELLES -

**MUSEE DE LA BATAILLE DE FROMELLES - CONVENTION DE PARTENARIAT 2020
AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE BETHUNE-BRUAY**

Compétente depuis 2000 dans le domaine culturel, la Métropole Européenne de Lille fait de la culture un atout majeur du développement et de la cohésion de notre territoire.

Une des priorités du mandat métropolitain 2014-2020 vise à poursuivre les actions concourant au rayonnement national, européen et international de la Métropole par sa capacité d'innovation, sa richesse culturelle et son vivre ensemble.

Le Musée de la Bataille de Fromelles a été reconnu d'intérêt métropolitain lors de son intégration au sein de la Métropole Européenne de Lille en janvier 2017.

I. Rappel du contexte

Entre 2016 et 2018, le Musée de la Bataille de Fromelles (alors en régie de la Communauté de Communes des Weppes) conventionne annuellement avec l'Office de Tourisme de Béthune-Bruay pour la commercialisation d'un produit couplé à destination de la clientèle de groupes constitués (adultes et scolaires).

L'office de tourisme développe en effet des circuits de visite thématiques et à ce titre le musée de la bataille de Fromelles s'intègre comme une offre complémentaire cohérente à leurs visites.

Le partenariat est reconduit par délibération du 23 février 2018 entre la MEL et l'Office de Tourisme de Béthune Bruay suite à l'intégration de la CC Weppes dans la MEL.

L'office de Tourisme de Béthune Bruay, Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), intervient sur le périmètre de la communauté d'agglomération de Béthune Bruay, Artois, Lys-Romane, sur une zone de rayonnement située en dehors du territoire de la MEL. Cette opération permet ainsi à la MEL de s'appuyer sur un opérateur de séjours et de voyages au même titre qu'un opérateur privé, conformément à la Directive Européenne « services », qui permet à Atout France d'immatriculer les offices de tourisme souhaitant commercialiser des prestations touristiques (article L.141-3 du Code du tourisme) , comme c'est le cas pour cet office de tourisme, sans exclusive de sa part (le Musée est en capacité en tant qu'équipement touristique de conclure ce genre d'accord avec d'autres partenaires). L'objet, via ce type de partenariat, est de prendre appui sur le maillage d'acteurs privés et publics touristiques capables de contribuer à rendre les équipements plus visibles, plus accessibles.

II. Objet de la délibération

Il est proposé de renouveler la convention avec l'OT de Béthune Bruay pour l'année 2020 afin de l'autoriser à commercialiser des produits touristiques intégrant le Musée de la Bataille de Fromelles.

Ce partenariat et les tarifs établis d'un commun accord dans la présente convention sont valables du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Pour l'accomplissement de ses services, la MEL accorde à l'OT de Béthune-Bruay une réduction de 8% sur le tarif public TTC.

Par conséquent, la commission principale Rayonnement de la Métropole consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De valider les modalités du partenariat reprises dans la convention annexée à cette délibération ;
- 2) D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de Béthune-Bruay pour l'année 2020;
- 3) D'inscrire les recettes correspondantes au budget général en section de fonctionnement.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 19/12/2019